

LYCEE COLLEGE



Faire connaître l'équitation au plus grand nombre

Le développement de nos activités passe par la prospection de nouveaux publics.

*La plupart de nos cavaliers sont en âge scolaire. Ce dossier **Lycée Collège** complète le dossier **Ecole** réalisé en 2003. Il fait le tour des possibilités existantes pour faire entrer les activités équestres dans le cadre scolaire.*

Cela exige une collaboration constructive et persévérante entre les enseignants du club et les enseignants en éducation physique et sportive des collèges et des lycées.

Faire connaître la valeur éducative de l'équitation contribue au développement de l'équitation en général.

Les réussites de chacun dans ce domaine sont essentielles pour l'ensemble. N'hésitez pas à contacter la Ref qui fera un article sur tous les projets intéressants que vous signalerez.

Cordialement,

Collégiens et lycéens à cheval

L'équitation a sa place au lycée et au collège. Elle entre dans la catégorie des activités physiques de pleine nature. Les professeurs d'éducation physique et sportive ont le choix des sports qu'ils font pratiquer dans le cadre de leurs cours obligatoires. Il en est de même pour les activités hors temps scolaire dans le cadre de l'UNSS.

Les sections sportives scolaires, nouveau nom des sports-études, permettent une pratique plus intensive dans le cadre d'horaires intégrant l'entraînement et, éventuellement, la compétition.

Au lycée agricole, l'équitation s'inscrit dans le cursus de formation des préparations de diplômes aux métiers du cheval.

Au lycée professionnel, on peut intégrer l'équitation dans le cadre des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel.

Quant à l'option équitation au baccalauréat général, elle existe partout, mais il faut que l'équitation soit inscrite sur la liste académique des sports ouverts à l'examen.

Passage en revue de toutes les formules existantes. - DL

Lexique

- **APPN** : Activités Physiques de Pleine Nature
- **BEPA** : Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole
- **BOEN** : Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale
- **CAPA** : Certification d'Aptitude Professionnelle Agricole
- **CROCC** : Commission Régionale d'Orientation des Crédits du Cheval
- **DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- **DDJS** : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- **DRAF** : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
- **DRDJS** : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
- **EPS** : Education Physique et Sportive
- **FNDS** : Fonds National pour le Développement du Sport
- **IDD** : Itinéraires De Découverte
- **PPCP** : Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel
- **Principal** : chef d'établissement dans un collège
- **Proviseur** : chef d'établissement dans un lycée
- **Proprioception** : Sensibilité propre aux os, aux muscles, aux tendons et aux articulations et qui renseigne sur la statique, l'équilibration, le déplacement du corps dans l'espace, etc...
- **SSL, SSD, SSR** : Section Sportive, Locale, Départementale ou Régionale.
- **UNSS** : Union Nationale du Sport Scolaire

Activités Physiques de Pleine Nature en Education Physique et Sportive

Le cours d'Education Physique et Sportive a vocation à accueillir toutes les disciplines sportives. L'équitation s'inscrit dans un des grands domaines sportifs appelé APPN, Activités Physiques de Pleine Nature. Les autres APPN courantes sont la course d'orientation, l'escalade, le canoë-kayak, la voile, le ski, le golf...

Les APPN favorisent le développement de la motricité « car c'est justement dans des situations vraies d'exploration active d'un milieu inhabituel que les élèves peuvent exercer, développer, affirmer, préciser et affiner leurs aptitudes motrices. »

Les APPN se caractérisent par des « déplacements finalisés, avec ou sans

engin, réalisés en sécurité dans un milieu naturel ou le reproduisant, c'est-à-dire, complexe, varié et parfois variable. » L'acte éducatif consiste à fournir à l'élève, futur citoyen, un entraînement et des habitudes individuels qui le conduisent à « une autonomie intellectuelle, sociale, comportementale et affective. »

Activités Physiques de Pleine Nature en Sport Scolaire, UNSS

Au lycée et au collège, les activités équestres trouvent leur place en tant qu'activités physiques de pleine nature, APPN, au sein de l'UNSS. L'Union Nationale du Sport Scolaire regroupe les élèves sur la base du volontariat pour une pratique en compétition d'un sport, notamment le mercredi. A ce titre, l'encadrement est assuré par les professeurs d'Education Physique et Sportive, EPS.

La circulaire N°2002-130 du 25 avril

2002 définit les objectifs du sport scolaire. Il est bien précisé que le projet de sport scolaire s'inscrit dans le cadre général du projet d'établissement. (BO N°25 du 20-06-2002)

En clair, le choix des activités est vaste. C'est une décision de l'UNSS régionale sur proposition des enseignants d'inscrire telle ou telle activité dans le projet de sport scolaire de l'établissement.

Cela va du ski de fond à la voile en passant par les activités équestres. Le

financement doit être trouvé sur le budget UNSS de l'établissement.

Les pony-games donnent lieu à des championnats académiques et à un championnat de France.

A partir de 2005, les championnats de France UNSS équitation introduiront des épreuves adaptées de voltige et de parcours en terrain varié, inspirées du PTV et de l'Equifun.

Les épreuves sont mixtes et les élèves de lycée et collège ne sont pas séparés.

Sections Sportives Scolaires

Les sections sportives scolaires, remplacent les anciennes sections sports-études. Elles rendent possible la pratique approfondie d'activités sportives dans un cadre scolaire et constituent un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes des jeunes.

Selon le niveau de pratique des élèves concernés, les sections sportives peu-

vent avoir soit un but éducatif, soit un but compétitif.

Partie intégrante du projet académique, les sections sportives scolaires s'inscrivent dans le cadre de la politique de la région ou du département.

Elles nécessitent l'aval des services déconcentrés du ministère des sports et des fédérations sportives.

Les moyens nécessaires à leur fonction-

nement sont prévus dans les dotations horaires des établissements qui les accueillent.

En clair, on met toutes les chances de son côté pour faire aboutir un projet de section sportive auprès des autorités académiques si le CDE soutient le projet local ou départemental auprès de la DDJS et si la CRE soutient le projet régional auprès de la DRDJS.

L'équitation aux baccalauréats agricoles

Le baccalauréat général série S biologie - écologie - agronomie préparé dans les lycées agricoles comporte une option hippologie et équitation. L'enjeu est d'exercer une activité physique et sportive via la pratique de l'équitation et d'acquérir des connaissances et des savoir-faire pour utiliser les chevaux en

toute sécurité. Cette pratique peut apporter une information relative aux métiers du cheval, en général dans les domaines de l'élevage et de la valorisation des chevaux. L'horaire est de 3 h par semaine. Cependant, en fonction du type d'activité pratiquée, il peut y avoir un regroupe-

ment horaire sous forme de journées ou même de stages. L'évaluation se fonde sur le programme des Galops fédéraux. Le Bac Pro conduite et gestion de l'exploitation agricole comporte une option production du cheval.

L'équitation aux CAP et BEP agricoles

L'équitation intervient comme enseignement optionnel dans la préparation des diplômes conduisant aux métiers du cheval.

Certificats d'Aptitude Professionnelle Agricole : CAPA soigneur d'équidés, CAPA maréchalerie, CAPA options lad

jockey, lad driver

Brevets d'Enseignement Professionnel Agricole : BEPA option conduite de productions agricoles, spécialité productions animales, support élevage d'un herbivore, BEPA activités hippiques, spécialité maréchalerie, spécialité

entraînement du cheval de compétition et spécialité accompagnement de randonnée équestre. Ce dernier BEPA est associé au brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la Jeunesse et des Sports - BAPAAT - support technique Randonnée équestre.

L'option facultative équitation au baccalauréat

Les élèves des sections non agricoles du baccalauréat peuvent prendre l'option facultative équitation si le rectorat d'académie organise les épreuves. Chaque académie établit sa liste de disciplines.

Si l'équitation n'y figure pas, il faut que le chef d'établissement soumette une demande écrite au rectorat qui reste décisionnaire. L'épreuve est de niveau Galop 6 environ. Le contenu est propre

à chaque académie. Il faut des professeurs volontaires pour établir les critères d'évaluation de l'examen.

Les Projets Pluridisciplinaires à Caractère Professionnel en lycée professionnel

Les Projets Pluridisciplinaires à Caractère Professionnel associent des enseignants de plusieurs disciplines autour d'un objectif de production ou d'une séquence de services. Ils permettent de développer l'acquisition de

savoirs et de savoir faire liés au travail en équipe, à la recherche documentaire et à une réalisation pratique. Ils peuvent se présenter comme des activités liées à un thème, la réalisation d'un produit, d'un service ou d'un ensemble de tâches

professionnelles ou comme la mise en œuvre d'un chantier. Des projets à thème équestre, des projets de réalisations de matériels équestres ou des chantiers liés à l'équitation peuvent s'inscrire dans ce cadre.

Les itinéraires de découverte au collège

En 5e et en 4e, deux heures par semaine sont inscrites à l'emploi du temps pour des itinéraires de découverte pluridisciplinaires.

Les 4 thèmes sont : la nature et le corps humain, les arts et les humanités, les langues et les civilisations, la création et les techniques.

Les professeurs peuvent proposer des projets incluant des activités en relation avec l'équitation.

Les activités équestres permettent parfaitement d'atteindre les objectifs des activités physiques de pleine nature. Elles sont en effet un excellent support de développement des compétences aux plans social et affectif, au plan cognitif et aux plans psychomoteur et physiologique.

Objectifs généraux des Activités Physiques de Pleine Nature

- Lire le milieu et décider de son projet d'action
- Agir pour se déplacer
- S'engager en sécurité

Objectifs sociaux

- Adopter une attitude citoyenne
- S'adapter aux règles collectives
- Coopérer, s'entraider
- Etre autonome et reconnu au sein d'un groupe
- Connaître et respecter les règles de sécurité individuelles et collectives
- Développer la responsabilisation individuelle et collective
- Etre attentif et maintenir une vigilance face aux événements
- Maîtriser les moyens de communication

Objectifs affectifs

- Maîtriser ses réactions émotionnelles
- Prendre confiance ou contrôler son excès de confiance
- Prendre conscience de la différence entre le risque réel et le risque subjectif
- Construire une image positive de soi et apprendre à s'accepter
- Respecter l'animal
- S'auto-évaluer et co-évaluer
- Apprendre à observer

Compétences spécifiques de l'activité équestre

Etre capable :

- de s'adapter aux contraintes imposées par le cheval et son milieu.
- d'évaluer le résultat de son action par le comportement du cheval.

Au plan social

Etre capable de :

- respecter son cheval
- respecter le cheval des autres
- comprendre, accepter, appliquer les consignes à pied et à cheval
- fonctionner en autonomie à pied
- fonctionner en autonomie à cheval
- mettre en place des stratégies d'évolution sécurisantes dans le groupe
- apporter une solution à un camarade en difficulté

Au plan affectif

Etre capable de :

- contrôler ses émotions à pied et à cheval
- contrôler ses réactions à pied et à cheval
- accepter le déplacement à pied avec un cheval
- accepter le déplacement à cheval
- accepter les réactions du cheval
- accepter les résultats de son action
- accepter le résultat des actions des autres

Objectifs généraux des Activités Physiques de Pleine Nature

Objectifs cognitifs

- Utiliser et enrichir un vocabulaire adapté et spécialisé
- Identifier le but, les contraintes et caractéristiques de l'environnement
- Prendre les informations, les mémoriser et les réutiliser
- Utiliser de façon cohérente les contraintes de l'activité

Objectifs psychomoteurs

- Ajustement postural
- Développement de la tonicité musculaire
- Dissociation segmentaire
- Maîtrise de l'équilibre
- Education et développement sensoriel : visuel, auditif, olfactif, proprioceptif
- Coordination
- Orientation spatio-temporelle

Objectifs physiologiques

- Développement du système cardio-vasculaire
- Développement du système musculaire
- Développement des capacités d'endurance

Compétences spécifiques de l'activité équestre

Au plan cognitif

Etre capable de :

- maîtriser les connaissances de base sur le mode de vie du cheval et son environnement
- rechercher et analyser des informations sur le cadre d'évolution
- s'approprier et restituer un vocabulaire spécifique
- prendre en compte les effets de ses actions sur le cheval

Au plan psychomoteur

Etre capable de :

- découvrir, rechercher puis stabiliser son équilibre à cheval
- s'adapter aux différents mouvements du cheval et moduler sa tonicité
- fonctionner en autonomie à cheval : dissocier et coordonner ses mouvements (indépendance des aides)
- adapter, utiliser puis maîtriser sa gestuelle pour être en accord avec le déplacement du cheval
- adapter son déplacement à celui des autres à pied et à cheval

Au plan physiologique

Etre capable de :

- maîtriser et d'utiliser sa respiration
- améliorer sa tonicité musculaire et sa souplesse
- augmenter son endurance

■ ECOLE ET COMMUNE

L'école maternelle et primaire est financée par la commune.

Les interlocuteurs sont le directeur ou le maître des écoles.

■ COLLEGE ET DEPARTEMENT

Le collège est financé par le conseil général. Les interlocuteurs sont le principal, le professeur d'EPS ou un autre professeur.

■ LYCEE ET REGION

Le lycée est financé par le conseil régional. Les interlocuteurs sont le proviseur, le professeur d'EPS ou un autre professeur.

■ RESPONSABILITE

C'est toujours le professeur qui est responsable des élèves. Pour l'Education Nationale, l'enseignant d'équitation est un « intervenant extérieur ».

■ UNSS

L'UNSS vise à offrir des activités sportives en dehors du temps de scolarité obligatoire sur la base d'un engagement volontaire des enfants. Elle a également la particularité de permettre l'accès des jeunes aux responsabilités dans le cadre de la formation de jeunes officiels. Elle garantit la formation et la certification. Elle formule et met en place les équivalences entre UNSS et fédérations.

FINANCEMENT

Le principe de gratuité s'applique officiellement pour tous les élèves pour tous les enseignements dispensés dans le cadre scolaire. Les activités équestres peuvent faire l'objet de financements croisés et complémentaires.

Inscription dans les objectifs des CRE et CDE

Les CRE et CDE ont un rôle important. S'ils inscrivent l'équitation scolaire comme une des priorités dans leurs objectifs, ils peuvent, soit obtenir des fonds pour ces projets, soit permettre que des fonds soient attribués aux porteurs de projets scolaires.

Départements et régions

Les conseils généraux et régionaux peuvent intégrer les projets équestres dans le cadre des crédits aux établissements de leur ressort, les collèges pour les conseils généraux et les lycées pour les conseils régionaux.

Fonds d'état

Les fonds FNDS sont attribués par les DDJS et DRDJS, Directions Départementales et Régionales Jeunesse et Sports.

Les fonds du ministère de l'agriculture sont attribués via les DDAF et DRAF, Directions Départementales et Régionales de l'Agriculture et de la Forêt, sur avis des CCROC, Commissions Consultatives Régionales d'Orientation des Crédits du Cheval.

Fonds propres des collèges et lycées

Les crédits pédagogiques de l'établissement peuvent être affectés aux projets spécifiques.

CONCEPTION ET RÉALISATION

Ce dossier a été préparé par le groupe de travail équitation scolaire de la FFE mis en place par Pascal Dubois, DTN adjoint, avec la contribution de : Fanny Bougaut, CTR de Normandie, Sophie Dubourg, CTN, Nelly Jarsalé, professeur d'EPS au Lycée JJ Audubon de Couëron, 44, Danielle Lambert, CTN, Laurence Nadaud, BEES 1- professeur d'EPS au collège Marie Curie de Bernay, 27.

Réalisation : Danielle Lambert, FFE Club

Conception : Serge Lecomte

Maquette et impression :

L'Imprimerie du Poney - Grignon - 77370 Fontenailles - 01 64 08 45 29

Edition d'août 2004

Dossier Ecole

Le dossier FFE Club intitulé Ecole, comporte les références réglementaires qui s'appliquent à toutes les sorties scolaires. Dossier disponible sur internet www.ffe.com / Infos / Dossiers FFE Club. On peut le demander par mail à ecole@ffe.com.

Références réglementaires

Circulaire sur le sport scolaire. Charte des sections sportives scolaires. Evaluation EPS au baccalauréat.	BOEN n°25 du 20 juin 2002
Programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le cycle terminal des séries générales et technologiques.	BOEN hors-série n°5 du 30 août 2001
Les options au baccalauréat.	J.O n° 269 p18476 du 21 novembre 2000
Sport scolaire.	Arrêté modificatif du 10 octobre 2000
Code de l'éducation, notamment livres III, IV, V. Loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.	BOEN spécial n°7 du 13 juillet 2000 JO du 8 juillet 2000
Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel.	BOEN n°25 du 29 Juin 2000
Sorties scolaires.	BOEN hors série n°7 du 23 septembre 1999
Sections sportives.	Circulaire n° 96-291 du 13 décembre 1996
Documents obligatoires pour la pratique du sport en milieu scolaire.	Circulaire n°95-050 du 3 mars 1995
Organisation du sport scolaire dans les AS des établissements du second degré.	Note n°87-379 du 1 ^e décembre 1987
Décret n°86.495 du 14 mars 1986 : statuts de l'UNSS. JO du 16 mars 1986.	BOEN n°14 du 10 avril 1986
Décret n°86-495 du 13 mars 1986 : dispositions statutaires obligatoires pour les AS. JO du 16 mars 1986.	BOEN n°13 du 3 avril 1986

Articles publiés dans la Ref

- REF 30 p 34-35** EPS : équitation au programme / Athlétisme ou natation aussi bien qu'équitation :
Expérience de Laurence Nadaud dans l'Eure. Argumentaire pédagogique.
Grille d'évaluation collective. Infos diverses.
- REF 31 p 22-23** Projets artistiques et culturels au lycée / Equitation scolaire en version originale :
Expériences originales de Nelly Jarsale en lycée technique.
- REF 31 p 23** Premiers contacts avec les établissements scolaires / Sensibiliser les enseignants :
Mode d'emploi des premiers contacts par Fanny Bougaut, CTR de Normandie.
- REF 32 p 18** Equitation scolaire en Rhône-Alpes / Mettre les enseignants à cheval : Action menée par
la commission équitation scolaire du CRE en Rhône-Alpes sous l'impulsion de Laurence Jal.
- Ref 35 p 10** Journée des scolaires dans les Hauts-de-Seine / 10 classes à Jardy.
Journée d'animation pour les scolaires.
- Ref 41 p 20** Equitation scolaire de pleine nature / Projet pilote en Ardèche : 300 enfants découvrent
l'équitation de pleine nature suite à l'initiative de Jean-Paul Massenet, du CDTE et grâce à
des financements département, CRE, CRTE Rhône-Alpes et CNTE.
- Ref 44 p 20** L'équitation au collège / Enseignement sport nature en Vercors : horaires aménagés pour
la pratique de l'équitation au CE Le Vercors à cheval de Jean-Pierre Blache.

La Fédération Française d'Équitation a pour vocation de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme. Elle contribue à promouvoir dans la société l'esprit de tolérance, le respect des autres, de la nature, des poneys et des chevaux, la connaissance de l'environnement, le respect des règles et le fair-play. Son action s'appuie sur le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

L'équitation, c'est bon

- Une manière active de s'aérer la tête et les poumons.
- Un moyen agréable de parfaire sa forme.
- L'occasion de rencontrer d'autres cavaliers qui partagent la même passion et la même conception active des loisirs.
- L'opportunité de se ressourcer au contact de la nature et de renouer avec ses racines rurales.
- Un contact privilégié avec les poneys et les chevaux.
- Un nouvel univers à partager avec ses proches.

Rêves de poney et de cheval

Le poney est en tête des activités que les enfants rêvent de pratiquer.

L'équitation est en seconde position des rêves de sport des Français tous âges confondus.

La licence est le passeport d'accès aux activités fédérales.

L'ÉQUITATION EN FRANCE	
Un million	de pratiquants
Un million	de participations par an en compétition
500 000	licenciés
200 000	poneys et chevaux dans les clubs
60 000	actifs dans le secteur cheval
50 000	éleveurs de poneys et chevaux
6 000	centres équestres
5 000	concours
33	médailles depuis la création des Jeux Olympiques : 11 or, 12 argent, 10 bronze
4ème	sport olympique
1ère	nation européenne de tourisme équestre
1er	employeur du secteur sportif
1er	sport féminin par les licences

Sport pour tous par excellence

Bon pour les enfants

Ils se responsabilisent. Ils développent leurs capacités psycho-motrices. Ils apprennent le respect des règles.

Bon pour les adolescents

Ils passent leur temps dans une activité saine. Ils apprennent à se mesurer avec eux et avec les autres.

Bon pour les adultes

Ils sont transportés dans un univers où la sensation prime sur le rendement.

Bon pour les seniors

C'est un sport qu'on peut pratiquer très longtemps. Le doyen des Jeux Olympiques est presque toujours un cavalier de dressage.

Bon pour les personnes en difficulté

Le rapport à l'animal permet de réussir une approche relationnelle sur des bases nouvelles.

Bon pour les handicapés

Les vertus de l'équithérapie sont multiples. L'animal compense les difficultés de son cavalier. La pratique intégrée est très souvent possible.

Centres équestres Poney-clubs

L'âme de chaque club reflète la personnalité de ceux qui la dirigent et qui l'animent.

Comme la ferme d'autrefois, le centre équestre est un lieu de vie rythmé par les cycles biologiques des animaux et des saisons.

L'équitation est un sport très abordable dont les pratiquants financent les infrastructures, les poneys et chevaux et le fonctionnement.

Cela génère une belle indépendance et explique la dynamique d'entreprise du secteur cheval.

FFE CLUB Parc Equestre 41600 Lamotte – T 02 54 94 46 46 F 02 54 94 46 47 Mel ecole@ffe.com

Documents et informations complémentaires : www.ffe.com